80e ANNEE. — N° 153. DIMANCHE 29 DECEMBRE 1940.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

La duperie

Depuis près de sept mois, notre régime intérieur est transformé. Le peuple qui était théoriquement investi du pouvoir gouvernemental en a été dessaisi. On ne sait pas bien s'il s'en est aperçu, mais rien n'indique qu'il en éprouve le moindre regret. En tout cas s'il a ressenti une privation, cela ne s'est pas vu de l'extérieur.

Maintenant que le gouvernement est seul chargé de gouverner, on ne dirait pas que le peuple français se soit aperçu qu'on lui a pris quelque chose. Il ne semble pas éprouver la nostalgie de la politique, ou, du moins, de ce qu'on appelait ainsi et qui n'était souvent, sous le couvert de doctrines générales, que la revendication tumultueuse, désordonnée et impuissante d'intérêts privés. Quand ce n'était pas tout simplement de la pure blagologie.

***

Chez certains, pourtant, il y avait le goût d'argumenter, d'édifier des théories, d'imaginer des systèmes, de résoudre dans l'absolu les problèmes de l'heure et il y avait aussi ce plaisir d'artiste que l'on prend à mettre en formules personnelles des idées qui couraient les rues et à donner une apparence originale à de la banalité. Oui, on se procurait de la joie à philosopher sur les discussions quotidiennes et il me remonte encore à l'esprit cette vivifiante ardeur que nous mettions dans nos controverses lorsque, avec quelques confrères, en sortant du journal, entre une heure et trois heures du matin, sur les trottoirs cent fois arpentés, nous réglions aux moindres frais les plus graves difficultés de la vie française et internationale...

Seulement, sans bien nous en rendre compte, ce n'est pas de la « démocratie » que nous faisions là, dans cet espèce de péripatétisme aux étoiles. Nous nous prenions pour des démocrates, nous étions des dilettantes. Nos débats ne se passionnaient que loin des contingences. Ils ne pouvaient pas gêner les hommes d'Etat, parce que je crois bien, au moins pour ceux que j'ai connus, que ces discuteurs voulaient se tenir à l'écart des événements et qu'à leurs yeux les plus belles doctrines et les plus séduisantes imaginations auraient perdu beaucoup de leur charme dès qu'elles seraient devenues des réalités.

***

Mais depuis que, pour son malheur et celui de la France, le peuple français a été investi du droit théorique de se gouverner lui-même, il y en avait d'autres, moins désintéressés, qui se sont chargés de le faire en son nom. Je pense à cette classe de gens qui choisissaient leurs opinions suivant les circonstances, qui ne se perdaient pas en théories, pour qui la politique fut une profession, une carrière, un business et qui savaient admirablement embaucher le peuple au service de leur cause qu'ils réussissaient à lui faire croire sienne ! Quelle aubaine et quels profits pour ces habiles flatteurs qui surent si bien se servir du peuple, sous prétexte de le servir !

On est déjà assez loin de cette époque pour discerner comment les choses se sont passées, mieux que lorsqu'on était en pleine bagarre contre ces sales exploiteurs de la démocratie. En bref, leur tactique a consisté à user, pour tromper le peuple, des moyens mêmes qui auraient dû servir à l'informer. Presse, tribune, radio, cinéma, tout a été magnifiquement mis en œuvre dans ce but de dissimuler la vérité.

Oui, ces mauvais bergers ont su créer une atmosphère de mensonges par lesquels ils ont conduit à sa perte le troupeau humain qui s'est laissé docilement intoxiquer. Dans notre société démocratique qui se voulait individualiste, il n'y avait plus de réflexion personnelle, de pensée individuelle. Il n'y avait que des consignes, des mots d'ordre. On y faisait artificiellement un esprit de masse, où chacun était entraîné dans ces mouvements de foules. De foules qui ne savaient pas où elles allaient, mais qui y allaient irrésistiblement.

Ah ! ce fut un beau spectacle que ce peuple abêti par des gens qui prétendaient le libérer ! Et l'on a vu l'immense puissance de mal que les progrès matériels mettent à la disposition de ces lanceurs de « slogans », de ces faiseurs de mythes politiques derrière lesquels les « masses » enrôlées par eux ont marché avec enthousiasme vers la ruine et la mort.

Et dire que le peuple prenait cela pour l'exercice essentiel et la manifestation même de sa liberté !

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Noël ! Noël !

Comme on l'a tristement célébré cette année, à Cahors. Et je pense qu'il en a été de même dans toute la France. On a écouté avec une profonde émotion les paroles du Maréchal Pétain, qui s'adressait aux Français comme un père de famille s'adresse à ses enfants. Cela vous poignait le cœur et vous faisait monter les larmes aux yeux, cette voix de l'homme qui rassemble en lui toutes les douleurs de la Patrie et qui porte toutes ses espérances...

La veillée de Noël, dans les familles où on l'a faite, ne pouvait qu'évoquer les temps, si proches et si lointains, où, sans savoir notre bonheur, nous étions heureux ! Et dans de nombreuses maisons, c'est aux absents que l'on pensait : disparus, morts ou prisonniers. En quelques foyers, des réfugiés se sont réunis, rassemblés par région, et là, une tristesse s'ajoutait aux autres : la nostalgie du pays !

Toutes les églises de Cahors furent remplies pour la messe de minuit, de foules ardentes et graves.

C'est quand ils sont ainsi réunis qu'on se rend compte, contrairement à ce que l'on entend dire parfois, combien nos concitoyens ont, eux aussi, profondément ressenti la défaite.

Malgré tout, en rassemblant les cœurs et les esprits, cette journée a renforcé chez tous l'espoir et la volonté de travailler tous au relèvement de la France et de lui préparer pour l'avenir de joyeux Noëls comme autrefois !

Entre deux solutions.

Je suppose qu'il est permis de dire qu'il fait froid ! Peut-être me serais-je même risqué à aller jusqu'à dire qu'il fait très froid, si je ne craignais d'être rappelé à la modération. Aussi ne le dirai-je pas.

Seulement, j'ajouterai qu'il y a de la glace dans les ruisseaux, qu'il y en a même dans les rues et je pousserai l'imprudence et l'audace au point de signaler qu'il se trouve dans Cahors des endroits, parmi les plus fréquentés et les plus passants, où cette glace s'étale peu à peu et s'élargit par couches successives jusqu'à faire de magnifiques patinoires qui doivent tenter les amateurs de ski, heureux de pouvoir, sans quitter Cahors, s'offrir les plaisirs de la montagne.

Ce serait assurément très pittoresque, mais en attendant c'est dangereux pour les piétons ordinaires comme vous et moi.

Vous voyez comme je glisse astucieusement vers ma conclusion. Car je manœuvre depuis un moment pour en arriver à dire ceci : il y a quelques semaines, notre excellent et prévoyant commissaire de police avait pris une ordonnance que nous avions immédiatement approuvée et applaudie.

La dite ordonnance rappelait aux bons habitants de Cahors que chacun d'eux est tenu de briser la glace dans le ruisseau et de balayer au droit de sa maison.

Nous l'avons prise au sérieux, cette ordonnance et nous pensons que M. le commissaire de police n'en sera pas offensé. Aussi, nous permettons-nous de suggérer qu'il serait pourtant temps, comme dit la chanson, de la faire appliquer.

INFORMATIONS

Aujourd'hui
Journée de la Jeunesse

Comme nous l'avons déjà annoncé, aura lieu, aujourd'hui dimanche, un grand rassemblement de la Jeunesse Française.

Tout d'abord, le Maréchal prononcera à 17 heures une allocution radiodiffusée. Des réunions seront organisées dans diverses villes de la zone libre.

M. Paul Baudoin, ministre secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, présidera celle de Lyon, et M. Lamirand, secrétaire général à la Jeunesse, celle de Toulouse.

Différents orateurs prendront la parole au cours des manifestations qui se dérouleront dans d'autres villes.

La future Chambre consultative

Le ministre de l'intérieur poursuit activement l'élaboration du projet annoncé récemment par le maréchal Pétain, et relatif à la création d'une Chambre consultative. Le texte sera très prochainement inséré au « Journal officiel ».

Les membres de la Chambre consultative ne seront pas élus, mais choisis par le Chef de l'Etat, non seulement parmi les personnalités politiques, mais aussi dans le clergé, la magistrature et l'armée. Il sera fait appel en outre à des représentants de l'industrie, du commerce, du travail, de l'artisanat, de l'agriculture.

L'Assemblée, d'après les projets actuellement établis, se composerait de 160 membres.

Les pouvoirs des préfets

Le « Journal Officiel » publie une loi relative aux pouvoirs des préfets. Cette loi confirme le caractère de représentant du chef de l'Etat reconnu depuis toujours au préfet et sa prééminence sur tous autres fonctionnaires placés à la tête d'un service d'Etat organisé dans le cadre du département ou de la région. Seuls, les magistrats de l'ordre judiciaire échappent à cette mesure en raison de la règle de la séparation absolue entre le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire, règle qui a toujours été la base des institutions françaises.

Cette autorité du préfet s'exerce sur le plan supérieur de la politique générale du gouvernement. Les chefs des services techniques continuent à jouir de l'autorité nécessaire à l'exercice de leurs fonctions et doivent fournir au préfet tous renseignements utiles à l'accomplissement de sa mission.

La pipe du Maréchal

Les Compagnons de France du Haut-Jura ont offert au maréchal Pétain une pipe tournée et gravée par un artisan de Saint-Claude.

Cette pipe est le chef-d'œuvre d'un bel artisan de chez nous, auprès duquel travaillent, d'ailleurs, certains compagnons de France, qui l'aident à retrouver les traditions de l'ancien compagnonnage.

En Suisse

Des manifestations contre l'Angleterre ont eu lieu à Genève, Lausanne et Zurich, pour protester contre les récents bombardements de Bâle et de Zurich par la R.A.F.

L'Irlande lance un appel aux Etats-Unis

M. de Valéra a lancé à la radio un appel aux Etats-Unis pour demander aux « Amis de l'Irlande » que des fournitures d'armes et de produits alimentaires — notamment du blé — soient faites à l'Eire.

M. de Valera a précisé que le gouvernement de l'Eire était prêt à payer toutes les fournitures qui lui seraient envoyées par l'Amérique.

Le premier ministre d'Irlande a déclaré qu'il était injuste de dire que l'Eire n'était pas touchée par la guerre. Il n'a voulu en donner pour preuve que le nombre d'Irlandais tués depuis le début des hostilités et le blocus des côtes d'Irlande.

La guerre sino-japonaise

Le grand quartier général des forces japonaises donne le bilan des succès enregistrés par les forces navales et aériennes du Japon depuis le début de la guerre en juillet 1937.

Les forces japonaises détruisirent 1.928 avions chinois parmi lesquels 1.670 furent contrôlés. Les Japonais n'ont perdu que 153 avions. Depuis le 1er janvier 1940, les avions de la marine japonaise opérant en Chine firent 20.814 raids et lâchèrent 8.519 tonnes de bombes.

CLASSEMENT EN CATÉGORIE « T »

Le Secrétariat d'Etat au ravitaillement communique :

Aux termes de l'article 2 de l'arrêté du 11 décembre 1940 sur la carte d'alimentation et relatif au classement en catégorie « T » les consommateurs désirant obtenir leur admission ou leur maintien dans cette catégorie devront produire :

a) soit un certificat de leur employeur, de leur chef de corps ou de leur chef de service qui, sous sa propre responsabilité, précisera l'emploi exact de l'intéressé et la nature des travaux auxquels il se livre ;

b) soit, s'il s'agit d'un artisan, une déclaration précisant la nature des travaux effectués et le numéro de son inscription à la Chambre des Métiers ;

c) soit, s'il s'agit de l'une des personnes se trouvant dans l'une des situations spéciales prévues par la réglementation :

— ménagères ne travaillant pas hors de leur foyer, si elles ont au moins trois enfants âgés de moins de 12 ans,

— femmes enceintes pendant les six premiers mois de leur grossesse,

— femmes allaitant au sein un enfant,

— mutilés et infirmes privés de l'usage d'un membre ou d'une fonction essentielle,

— civils et militaires atteints de tuberculose pulmonaire, etc...,

toutes justifications utiles au maintien de leur demande.

Les attestations produites feront l'objet de vérifications ; toute fausse déclaration exposerait ses auteurs aux peines prévues par la loi du 17 septembre 1940 qui sanctionne les infractions commises en matière de carte d'alimentation et réprime sévèrement quiconque se fera délivrer ou fera délivrer indûment à autrui une carte individuelle d'alimentation, des coupons ou des tickets de consommation.

UNE CHENILLETTE TOMBE DANS UN RAVIN
Deux morts et quatre blessés

Dimanche dernier, vers 8 h. 30, une chenillette de la régie civile de transport,

se rendait de Castelsarrasin à Saint-Sardos, pour dépanner un camion embourbé. Arrivée à 100 mètres environ du village de Saint-Aignan, et dans un virage, les freins du véhicule ayant mal fonctionné, ce dernier se précipita dans un ravin avec tous ses occupants.

Les voisins, accourus sur les lieux, retirèrent deux morts : Pierre Darène, 26 ans, et Vermech, 35 ans, mariés et pères de famille. Les quatre autre : Prévot, Saint-Marc, Pauché et Dubourg étaient relevés gravement blessés. Ces deux derniers ont été transportés à l'hôpital de Montauban et les autres dirigés sur l'hôpital de Castelsarrasin. La gendarmerie enquête.

EN PEU DE MOTS...

— Un tremblement de terre a été ressenti dans la nuit du 24 au 25 en Anatolie. Il s'est produit un an, jour pour jour, après le séisme qui fit 50.000 victimes.

— Une série de timbres nouveaux ont été émis au profit du Secours National : l'élevage, la moisson, les semailles, les vendanges.

— Aux tirages des Communales 1892, le n° 195.801 gagne 100.000 fr. Au tirage des Foncières 1895, le n° 187.028 gagne 100.000 fr. Aux Communales 1906, le n° 676.847 gagne 200.000 fr. Aux Communales 1912, le n° 956.791 gagne 100.000 fr.

— A Lille, à la demande des services de ravitaillement, on vient d'entreprendre la fabrication d'un type de chaussures : 30 fr. la paire pour enfants, 55 fr. la paire pour les hommes.

— MM. Viollette, maire de Dreux, Geiksdoerfer, maire de Dinan, sont révoqués pour avoir manifesté leur hostilité systématique à l'œuvre de redressement national.

— Le général Dentz, haut-commissaire de France, est arrivé à Stamboul pour rejoindre son poste à Beyrouth.

LES JOUETS

Je suis allé faire une petite tournée dans les bazars et je me suis rendu compte que si je voulais apporter aux enfants des cadeaux de Nouvel An, je serais assez embarrassé !

Non que manquent les jouets, il y en a beaucoup, mais ils sont chers. Comme dit la brave femme du Midi qui aime les expressions imagées : « On ne peut pas en approcher ».

Il semble que le rayon des poupées batte le record des prix. Le moindre « bébé » coûte une centaine de francs. C'est que les matières en quoi sont faites les poupées sont ou bien très coûteuses ou bien introuvables. On se demande alors s'il n'eût pas été préférable d'en revenir aux poupées d'autrefois, aux poupées simples en étoffes peintes qu'on aurait pu vendre dans les quinze à vingt francs.

Ce que je dis des poupées est bon pour tous les autres jouets. Cette année, le luxe en matière de joujoux aurait dû être banni. Nous avons le « plat national », le « café national », nous aurions eu le « jouet national ».

Voici justement que nous arrive du Maroc la nouvelle qu'un ancien légionnaire, parigot d'origine, a lancé là-bas le jouet en bois de cèdre marocain. Ce jouet connaît un tel succès, que de l'artisanat sa fabrication est devenue industrielle. On commence à en expédier au dehors.

J'ai vu dans des bazars de quartier des jouets de bois qui sont peut-être marocains. Il y a là des chevaux, des chameaux, des ânes, des charrettes et même des autos, tout cela habilement découpé et peint de ces couleurs vives qu'aiment les enfants.

Avouons que depuis une dizaine d'années nous avions un peu perverti le goût des gosses avec nos jouets trop beaux, trop riches, trop perfectionnés, avec le jouet dit « scientifique » qui coûtait les yeux de la tête. Si par pénurie de tôles d'acier, de fer blanc, de plomb et d'étain, nous en revenions au bois, à la porcelaine, aux matières simples et à la rusticité, cela ne serait pas si mal.

Les enfants de pauvres se font des poupées avec des chiffons et des chemins de fer avec de vieilles boîtes de mercerie. Et ils s'en amusent merveilleusement. PAN.

Chronique du Lot

Cahors vu par Emile Pouvillon

Notre concitoyen, Jean Moulinier, lecteur fervent d'Emile Pouvillon, nous adresse la page que celui-ci a consacrée à Cahors. Elle est intéressante et vraie et l'on y voit combien le grand Quercynois qu'était Emile Pouvillon — bien qu'il fût de Montauban — a connu, senti et aimé notre Cahors. « Le pays est rude, la ville est sévère , écrit-il pour commencer. Puis, il continue :

⁂

Si l'on veut saisir la vraie physionomie de Cahors, il faut quitter la facilité des avenues, la gaîté des boulevards, et s'enfoncer dans l'ombre des rues qui s'enchevêtrent autour de la cathédrale.

Là, le passé s'évoque au premier pas avec l'aspect des maisons que les étalages des boutiques récentes ne parviennent pas à rajeunir, avec les fenêtres à meneaux, les portes gothiques, les corridors en voûte qui conduisent à des cours étroites où l'eau du ciel se déverse encore par la gueule des gargouilles. Et ce passé se recule encore quand, du seuil de la petite place qui la précède, on voit surgir la façade de St Etienne, sombre, nue et massive...

Les quinze marches que le visiteur doit descendre pour arriver au parvis l'isolent de la vie extérieure. C'est comme un autre monde qu'il aborde ; un monde mystérieux, redoutable. Le grand vaisseau sans ornements, la majesté froide des coupoles romano-byzantines racontent la dévotion craintive, le culte rigide des anciens âges. La joliesseurie de l'abside ajoute par le contraste à la gravité de l'ensemble.

Et pourtant, si austère fût-elle, cette maison de prière, combien elle devait paraître magnifique aux fidèles qui sortaient, pour assister aux offices, des logis obscurs d'autrefois ! Sauf, peut-être, à la cité de Carcassonne et à St-Antonin, je ne me souviens pas d'avoir eu une vision du Moyen Age plus émouvante, plus directe que dans le fouillis de rues et de ruelles : rue du Château-du-Roi, rue des Soubirous, rue St-Barthélémy, qui chevauchent l'échine de la montagne au-dessus de la Cathédrale. Rien ou presque rien n'y est changé depuis le XIVe siècle. Le niveau des alignements a respecté la fantaisie des façades qui se présentent de guingois, ornées ou misérables, au hasard des culs-de-sacs, des carrefours, des placettes irrégulières. Le commerce a déserté le quartier.

.....

Et cette déchéance, cette solitude, ne manque pas d'un certain charme de mélancolie.

Il y a vraiment trop de choses à admirer dans cette péninsule couverte de maisons aux terrasses splendides, de la maison Henri-IV jusqu'au sublime pont Valentré.

Fort curieux, dit encore Pouvillon, ce pont avec son appareil de fortifications militaires, ses tours à machicoulis, ses avant-becs aigus qui fendent le courant. Il nous donne une sécurité des temps qui le virent construire. C'était une invitation à passer, et, au besoin, une défense. Ce trait d'union était aussi un obstacle. L'effet est vraiment prestigieux d'anachronisme...

Du pont Valentré, une rue neuve conduit au centre de la ville, au boulevard. Ce boulevard n'était autrefois qu'une grande route, la route nationale de Toulouse à Paris. C'est par là que s'en alla un jour, attiré... par le prestige de la grande ville, un jeune Cadurcien, une tête léonine portée sur de larges épaules, un vrai méridional, au geste puissant, au verbe fougueux, à la voix tonnante : Gambetta ! Pendant que la diligence, quittant le faubourg de la Barre, traversait la place Luctérius, vouée au souvenir du héros qui défendit, le dernier contre César, l'indépendance des Gaules, l'obscur étudiant, le fils de l'épicier, ne se doutait guère qu'il allait vers une destinée semblable ,

Luctérius ! Gambetta ! toute l'histoire de Caors tient entre ces deux noms, entre ces deux dates.

FAMILLES NOMBREUSES

L'Union des Familles Nombreuses du Quercy attire l'attention des pères de familles nombreuses qui ne bénéficient pas des allocations familiales pour un motif quelconque sur le décret du 11 octobre 1940, relatif à l'assistance à la famille.

Toute personne qui en réclame le bénéfice doit s'adresser à la Mairie de sa commune en fournissant les renseignements suivants :

1° Que les enfants possèdent à titre définitif la nationalité française.

2° Que le chef de famille réside depuis plus d'un an dans le département et, dans le cas contraire, quelles ont été ses résidences depuis deux ans.

3° Quelles sont les ressources dont il dispose et notamment quel est le produit de son travail et de celui des membres de sa famille.

4° Les noms, prénoms et date de naissance des enfants de nationalité française à sa charge.

5° Quelle est la résidence des enfants.

6° S'il reçoit une allocation quelconque, quel est le montant de ce secours et allocation et à quelle date ils ont été accordés.

L'Union des Familles Nombreuses du Quercy se tient à la disposition des intéressés ; pour tous renseignements, écrire : soit à M. Pierre Boudet, 101, bd Gambetta à Cahors ; soit à M. Triniac, Comptoir d'Escompte, bd Gambetta, à Cahors.

LIVRAISON DES TABACS RECOLTE 1940

MAGASIN DE CAHORS

NIJKERK (1re *Commission*)

Porte-graines, 9 janvier ; St-Géry, 7, 8, 9 janv. ; Vers, 10, 11 janv. ; Bouziès, 11, 13 janv. ; Arcambal, 14, 15, 16, 17, 18 janv. ; Lamagdeleine, 18, 20 janv. ; Soucirac, 21 janv. ; Vaillac, 21 janv. ; Labastide-Murat, 21 janv. ; Beaumat, 21 janv. ; Fontanes-du-Causse, 21 janv. ; Caniac, 21, 22 janv. ; Espédaillac, 22 janv. ; Flaujac-gare, 22 janv. ; Durbans, 22 janv. ; Reilhac, 22 janv. ; Quissac, 22 janv. ; Ste-Alauzie, 23 janv. ; Lascabanes, 23 janv. ; Flaugnac, 23, 24 janv. ; Fontanes-Lalbenque, 24, 25 janv. ; Castelnau-Montratier, 25 janv. ; Pern, 27, 28, 29 janv. ; St-Paul-Lalbouffie, 29 janv. ; Aujols, 29 janv. ; Cremps, 29, 30 janv. ; Flaujac-Poujols, 31 janv. ; Laburgade, 31 janv., 1er février ; Esclauzels, 1er fév. ; Montdoumerc, 3 fév. ; Belmont-Ste-Foi, 3 fév. ; Bach, 3 fév. ; Escamps, 3 fév. ; Vaylats, 4 fév. ; Lalbenque, 4 fév. ; Belfort-du-Quercy, 5 fév. ; Blars, 5, 6 fév. ; Cabrerets, 6, 7 fév. ; Lentillac-Lauzès, 7, 8 fév. ; Sabadel-Lauzès, 8, 10 fév. ; Orniac, 10 fév. ; Lauzès, 11 fév. ; St-Cernin, 11 fév. ; Nadillac-Lauzès, 12 fév. ; Sénaillac-Lauzès, 12 fév. ; Cours, 12, 13 fév. ; Cras, 13 fév. ; St-Martin-de-Vers, 13 fév.

NIJKERK (2e *Commission*)

Echantillons, 2 janvier ; porte-graines, 9 janvier ; Luzech, 4 janv. ; Albas, 6, 7 janv. ; Caillac, 7, 8 janv. ; Parnac, 8 janv. ; Mercuès, 9 janv. ; Larroque-des-Arcs, 10 janv. ; Cahors, 10, 11, 13, 14, 15, 16 janv. ; Pradines, 17, 18, 20, 21 janv. ; Douelle, 21, 22, 23 janv. ; Castelfranc, 24 janv. ; Anglars-Juillac, 24, 25 janv. ; Pescadoires, 25, 27 janv. ; Lagardelle, 27, 28 janv. Duravel, 28 janv. ; Puy-l'Evêque, 28, 29 janv. ; Soturac, 29, 30 janv. ; Touzac, 30 janv. ; Vire, 31 janv. ; St-Médard, 31 janv. ; Labastide-du-Vert, 31 janv. ; Pontcirq, 31 janv. ; St-Vincent-Rive-d'Olt, 31 janv. ; Eclaye, 1er fév. ; Les Junies, 1er fév. ; St-Denis-Catus, 3 fév. ; Ussel, 3 fév. ; Mechmont, 3 fév. ; Gigouzac, 3, 4 fév. ; Uzech-les-Oules, 4 fév. ; Espère, 4 fév. ; Calamane, 5 fév. ; Catus, 5, 6 fév. ; Nuzéjouls, 6 fév. ; Valroufié, 7 fév. ; Boissières, 7, 8 fév. ; Crayssac, 8 fév. ; Maxou, 8, 10 fév. ; Francoulès, 10 fév. ; Thédirac, 10, 11 fév. ; Lavercantière, 11, 12 fév. ; Peyrilles, 12 fév. ; Rampoux, 13 fév. ; Cézac, 13, 14 fév. ; St-Pantaléon, 14 fév. ; Labastide-Marnhac, 14, 15 fév. ; L'Hospitalet, 15, 17 fév. ; Le Montat, 17, 18 fév. ; Cieurac, 18 fév. ; St-Martin-le-Redon, 18 fév. ; Cassagnes, 18, 19 fév. ; Lherm, 19, 20 fév. ; Montgesty, 20 fév. ; Montcabrier, 21 fév. ; Le Boulvé, 21 fév. ; Mauroux, 21 fév. ; Sérignac, 21 fév. ; Grézels, 22 fév. ; Prayssac, 22, 24, 25, 26, 27 fév. ; Lacapelle-Cabanac, 27 fév.

NIJKERK (3e *Commission*)

Porte-graines, 27 janvier ; Cajarc, 25, 27 janv. ; Tour-de-Faure, 28, 29, 30 janv. ; Cenevières, 30, 31 janv. ; St-Pierre-Toirac, 1er fév. ; Montbrun, 1er fév. ; Frontenac, 3 fév. ; Larroque-Toirac, 3 fév. ; Calvignac, 4, 5 fév. ; St-Martin-Labouval, 5, 6, 7 fév. ; Carayrac, 8 fév. ; Faycelles, 8 fév. ; Puyjourdes, 8 fév. ; St-Jean-de-Laur, 8 fév. ; Cadrieu, 8, 10 fév. ; Livernon, 10 fév. ; Sonac, 10 fév. ; Assier, 10 fév. ; Grèzes, 10 fév. ; Corn, 10, 11 fév. ; Lissac, 11 fév. ; Espagnac-Ste-Eulalie, 11, 12 fév. ; Béduer, 12 fév. ; Boussac, 12 fév. ; Brengues, 12, 13 fév. ; St-Chels, 13, 14 fév. ; St-Sulpice, 14, 15 fév. ; Gréalou, 15 fév. ; Marcilhac, 17, 18, 19 fév. ; Crégols, 19, 20 fév. ; Limogne, 20 fév. ; Lugagnac, 20 fév. ; Varaire, 21 fév. ; Bergantу, 21, 22 fév. ; Concots, 22 fév. ; Larnagol, 22, 24, 25 fév. ; St-Cirq-Lapopie, 25, 26 fév. ; Sauliac-sur-Célé, 26, 27 février.

PARAGUAY (*Commission unique*)

Echantillons, 2 janvier ; Dégagnac, 4, 6, 7, 8, 9 janv. ; Salviac, 10, 11, 13, 14, 15 janv. ; Montcléra, 15, 16 janv. ; Goujounac, 17 janv. ; Pomarède, 17 janv. ; St-Caprais, 18 janv. ; Les Arques, 18, 20 janv. ; Gindou, 20, 21 janv. ; Frayssinet-le-Gélat, 21 janv. ; Marminiac, 22, 23 janv. ; Cazals, 24 janvier.

MAGASIN DE SOUILLAC

NIJKERK (*Commission unique*)

Echantillons, 29 janvier ; Strenquels, 29 janv. ; St-Michel-Loubéjou, 29 janv. ; Loubressac, 29 janv. ; Martel, 29 janv. ; Cuzance, 29 janv. ; Gignac, 29 janv. ; Cressensac, 29 janv. ; Baladou, 29 janv. ; Loupiac, 31 janv. ; Lamothe-Fénelon, 31 janv. ; Alvignac, 31 janv. ; St-Chamarand, 31 janv. ; Thégra, 31 janvier.

PARAGUAY (*Commission unique*)

Echantillons, 1er février ; Anglars-Nozac, 4 fév. ; Fajoles, 4, 5, 6 fév. ; Nadaillac-de-Rouge, 6 fév. ; Masclat, 7, 8, 10 fév. ; Rouffilhac, 10, 11 fév. ; St-Céré, 12 fév. ; Prudhomat, 12 fév. ; St-Denis-près-Martel, 13 fév. ; Bétaille, 13 fév. ; Vayrac, 13 fév. ; Condat, 13 fév. ; Pinsac, 14, 15 fév. ; Lanzac, 15, 17 fév. ; Le Roc, 17, 18 fév. ; Lachapelle-Auzac, 18 fév. ; Souillac, 19 fév. ; Creysse, 19, 20 fév. ; Montvalent, 20 fév. ; Floirac, 20 fév. ; Lacave, 20, 21 fév. ; Meyronne, 21, 22 fév. ; St-Sozy, 22, 24 fév. ; St-Projet, 24 fév. ; Le Vigan, 24 fév. ; St-Clair, 25 fév. ; St-Cirq-Souillaguet, 25 fév. ; St-Germain-du-Bel-Air, 26 fév. ; Concorès, 26, 27, 28 fév. ; Payrac, 28 fév. ; Payrignac, 1er, 3 mars ; Milhac, 3, 4 mars ; Léobard, 4, 5 mars ; Gourdon 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13 mars ; St-Cirq-Madelon, 14 mars.

IMPORTANT AVIS AUX PLANTEURS

Les ayants droit de titulaires de permis prisonniers de guerre (père, mère, femme, enfant majeur) pourront recevoir les sommes qui leur sont dues pour la valeur de leur récolte de tabac sur présentation d'une déclaration du modèle ci-après :

« Je soussigné (femme, père, mère, en-« fant majeur)....., du sieur....., planteur de « tabac dans (la ou les) commune de....., dé-« clare être autorisé par le dit....., mon (ma-« ri, fils, père), mobilisé, avec lequel je vis « ou travaille habituellement, à recevoir « toutes sommes qui lui sont dues pour la « valeur de (sa ou ses) récolte de tabac et à « en donner valablement quittance. — A..., « le... (signature). »

« Vu pour la certification matérielle de la « signature de..... (femme, père, mère, en-« fant majeur) du mobilisé..... et de l'exac-« titude des renseignements concernant la « parenté et l'habitation ou le travail en « commun du déclarant et du mobilisé. — « *Le Maire.* »

Ballonnet anglais à Gignac

M. Fourel, propriétaire à la Valette (commune de Gignac), a trouvé dans un pré un ballonnet paraissant provenir d'une station météorologique anglaise.

Il portait, en effet, une étiquette sur laquelle étaient écrits ces mots : « Metereological Office : Air Ministrey. »

Mais aucune autre indication ne permettait de préciser le point de départ exact de ce ballonnet.

CAHORS

Ce qu'a fait le Secours National

Malgré la rigueur du froid, de nombreux auditeurs s'étaient rendus jeudi soir à la Mairie pour y entendre M. Robert Garric, commissaire général du Secours National, exposer l'œuvre de cette institution, depuis qu'elle a reçu des Pouvoirs publics sa grande mission de charité.

Séance présidée par M. Orliac, délégué départemental, qui présente en quelques mots le conférencier à l'auditoire et l'auditoire au conférencier, lequel est entouré de M. Bézagu, préfet du Lot, de Mgr Dablanc, de M. le général Niessel et de M. le colonel Lamblot. Dans la salle, se trouvent les délégués et représentants de toutes les œuvres et organisations locales qui ont adhéré au Secours National et si efficacement collaboré à l'excellent travail déjà réalisé dans le Lot et qu'il s'agit d'ailleurs de continuer.

Rien ne saurait être plus réconfortant pour les y encourager que l'exposé qui leur a été apporté par M. René Garric. Nous n'avons pas à faire l'éloge du conférencier, qui met son talent et son cœur au service de l'œuvre. C'est de l'œuvre seule qu'il doit être ici question.

Eh ! bien, nous pouvons dire que cet exposé, fait en langage simple, direct et prenant, a saisi et ému l'auditoire, pour qui il a été une sorte de révélation. Oui, il leur a révélé l'étendue, la grandeur, la beauté, la puissance de pénétration et d'efficacité de ce Secours National, qui est dans l'ordre matériel et moral une magnifique réalisation de fraternité française. M. René Garric a, certes, l'éloquence du cœur, mais l'éloquence des faits dépasse encore la sienne !

Certes, nous savions que le Secours National a beaucoup fait. Nous ne pouvions pas savoir qu'il a déjà tant fait et qu'il est disposé à faire plus encore. Au fur et à mesure que M. René Garric parlait, mettant sous les yeux et évoquant à l'esprit les magnifiques résultats obtenus, il semblait qu'on faisait une découverte.

Ah ! vous pouvez donner et donner encore, vous tous qui souffrez de deviner et de pressentir des souffrances, vous pouvez donner au Secours National. Vous avez la certitude que tous vos dons sont immédiatement transformés en bienfaits et vont guérir ou soulager tout de suite les misères de nos compatriotes malheureux !

Il ne nous est pas possible, on le comprendra, de donner même un résumé de cet exposé qui, pendant plus d'une heure et demie, a tenu l'auditoire en haleine. Relevons-y cette affirmation, que nous avons entendue avec bonheur, à savoir que la participation du Lot, dans l'œuvre d'ensemble, a dépassé toutes les espérances et qu'elle lui méritera la reconnaissance du Comité national.

Nous espérons que des renseignements précis seront fournis et nous sommes dès maintenant assurés que nos compatriotes auront le droit d'en être fiers — ce qui ne peut manquer de les encourager, *car l'œuvre continue !*

M. René Garric a recommandé à tous les auditeurs de se faire autour d'eux les propagandistes du Secours National, en faisant connaître l'œuvre réalisée et celle qui reste à accomplir.

C'est entendu et il peut compter sur nous. Seulement, il faut nous en fournir les éléments et pour cela rien ne serait meilleur que de nous donner un compte rendu aussi complet que possible de sa magnifique causerie.

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Louis Berbier, ancien fonctionnaire départemental, décédé à Cahors à l'âge de 74 ans.

M. Louis Berbier, qui avait été employé au service des retraites ouvrières et paysannes, puis au service des Assurances sociales, comptait de nombreux amis dans notre ville.

Nous adressons à Mme Louis Berbier, à ses enfants, à tous les parents nos sincères condoléances.

⁂

Nous avons appris avec un profond regret la mort de M. Jules Bouyssou, bijoutier à Cahors, décédé à l'âge de 77 ans.

A ses obsèques, qui ont été célébrées mardi, une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre du regretté disparu, qui était un commerçant honorablement connu et estimé.

Nous prions Mme veuve Bouyssou et ses enfants, M. Bach et la famille, de vouloir bien agréer l'expression de nos vives et sincères condoléances.

⁂

Mardi, ont été célébrées à Cahors, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis, les obsèques de M. Bonnet, gendarme en retraite, décédé à l'âge de 74 ans.

M. Bonnet qui, depuis sa retraite, habitait faubourg St-Georges, comptait de vives sympathies.

Sa mort a provoqué une vive émotion parmi tous ceux qui le connaissaient.

Nous adressons à Mme veuve Bonnet, à M. et Mme Marcel Calvet, à tous les parents, nos bien sincères condoléances.

Aux retraités des chemins de fer

Les cheminots retraités, ainsi que les veuves des cheminots, sont invités à se rendre le 3 janvier, à 14 heures, dans une salle de la Mairie, où une réunion leur apportant quelques renseignements sur la nouvelle organisation syndicale aura lieu. — *Le Bureau.*

Syndicat des hôteliers, cafés et débits de boissons du Lot

Le rationnement pour 1941 interdit à partir du 1er janvier la vente de succédanés purs (succédanés du café : orges, glands, etc.). Donc, il est défendu de faire des infusions de ces denrées mélangées ou non au café après 15 heures. — *Le Bureau.*

THÉATRE MUNICIPAL

Demain, au Théâtre Municipal, nous aurons deux hôtes rares : Jules Berry et Josseline Gaël. Notre public aura l'occasion de dire que les Parisiens ont raison en parlant du spectacle, qu'un spectacle signé Jules Berry est vraiment la meilleure garantie.

La cambriole

Des malfaiteurs, dans la nuit de Noël, se sont introduits dans l'appartement occupé par M. Vitrac, demeurant rue des Thermes.

Ils ont fouillé meubles et armoires, et ont réussi à trouver une somme d'argent qu'ils ont emportée.

Le vol est assez important. Plainte a été portée et une enquête est ouverte.

Encore un cambriolage

Dans la nuit de vendredi des malfaiteurs ont pénétré par la grille du magasin dans la pièce du sous-sol de l'immeuble de M. Bergon, boulanger, rue Wilson, puis sont montés dans le magasin. Ils ont ouvert les tiroirs du comptoir, ont fouillé les meubles, mais n'ont pas trouvé d'argent. Toutefois, ils ont emporté divers objets et du pain.

Plainte a été portée au Commissariat de police et une enquête est ouverte.

EDEN

Samedi 28 et dimanche 29 décembre, en soirée. Dimanche matinée.

Une grande production

HOTEL IMPERIAL

avec Isa Miranda et Ray Milland et le chœur des Cosaques du Don.

En complément : Un petit chef-d'œuvre : **Aladin et la Lampe merveilleuse,** dessin animé en couleurs, et : **Sa dernière carte,** comédie dramatique avec Akim Tamiroff,

FETE DE LA JEUNESSE

Tous les jeunes gens et jeunes filles de Cahors sont cordialement invités à la séance qui sera donnée le dimanche 29 décembre, à 15 heures, au Théâtre Municipal.

Le message que le Maréchal Pétain doit adresser à la jeunesse française sera radiodiffusé au cours de cette séance.

Des jeunes faisant partie de tous les groupements donneront un charmant spectacle dont le bon goût, la variété et le sens artistique ne manqueront pas de vous plaire.

Venez tous entendre la parole du Maréchal et applaudir vos camarades.

(Le nombre des places étant limité, la salle sera strictement réservée à la jeunesse de Cahors).

POUR LES AMATEURS DU MOKA ! ! !

Depuis quelque temps les amateurs du bon moka étaient privés de la délicieuse tasse qu'ils avaient l'habitude de savourer à la fin du repas. Ils devaient se contenter d'un mélange de succédanés et de café !

Il le fallait bien et peu à peu ils s'y étaient habitués ! Mais, bientôt, on ne put leur servir que des succédanés purs ou des mélanges de succédanés purs ne comportant pas un grain de café.

C'était exagéré, et des plaintes furent adressées aux autorités compétentes, car les confectionneurs et marchands de succédanés outrepassaient leur droit.

Et les plaintes des amateurs de café ont été entendues. En effet, un décret paru à l'« Officiel » interdit « la vente des succédanés purs ou des mélanges de succédanés purs ne comportant pas de café ».

« Seules sont autorisées la préparation et la mise en vente d'un mélange, moulu ou non moulu, *composé de café pur* et de succédané. »

Cette bonne décision n'a peut-être pas enchanté les fabricants et marchands de succédanés, mais elle est approuvée par les amateurs de café. Et cela suffit !

L. B.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 20 au 27 décembre 1940

Naissances

Lanternier Bernadette, rue Wilson.
Sembel Jean-Claude, 23, rue Fondue-Haute.
Delport Jacqueline, rue Wilson.
Roth Noël, rue Wilson.

Publications de mariages

Miquel Irénée, cultivateur à Nuzéjouls (Lot), et Boufié Yvonne, S.P. à Cahors.
Marsal Georges, cultivateur à Catus (Lot), et Blaty Marie-Jeanne, gagiste à Cahors.

Mariage

Bergeaud Elie, boulanger, et Vinel Albertine, vendeuse.

Décès

Vielcazals Jean, S.P., 70 ans, rue Wilson.
Chassaing Désiré, ouvrier agricole, 50 ans, rue Wilson.
Berbier Louis, retraité, 74 ans, 10, rue du Portail-Alban.
Oulié Jules, cultivateur, 47 ans, rue Wilson.
Bonnet Léon, gendarme en retraite, 74 ans, route de Lalbenque.
Bouyssou Prosper, bijoutier, 77 ans, 21, rue Victor-Hugo.
Bris Louis, propriétaire, 79 ans, 12, rue de la Croix.
Rey Jean-Baptiste, S.P., 75 ans, rue Wilson.
Trouillet Emile, commerçant, 80 ans, rue Nationale, 13.

PARENTS !

Ecoutez ces paroles du célèbre Docteur Victor Pauchet : « L'Enseignement PRATIQUE, l'Education totale et efficiente, voilà les deux méthodes qui engagent les Elèves dans la voie de la Santé, du Bonheur, de la Morale, du Rendement Economique, tant pour l'individu que pour la société. L'homme qui possède un METIER et le CONNAIT BIEN, ne sera jamais ni pauvre, ni mécontent, ni malhonnête ; IL N'AURA PAS PEUR DE LA VIE, car il sera SUR de REUSSIR. » (Extrait de l'ouvrage « L'Enfant »).

Voilà pourquoi :

les **COURS PIGIER**

ont un Enseignement essentiellement PRATIQUE et PROFESSIONNEL.

Pour vous JEUNES FILLES : la Comptabilité, la Sténo-Dactylographie, le Commerce, les Langues, etc... ; la Coupe, la Couture, la Mode, la Lingerie, etc...

Pour vous JEUNES GENS : un avenir vous est assuré en devenant Dessinateur-Comptable, Secrétaire, Expert-Comptable, etc...

Renseignements et inscriptions : 12, bd Gambetta, Cahors.

Vol et recel

Mardi, une fillette et un garçon se présentaient dans une salle de distribution d'effets au titre du Secours National et demandaient du linge.

Pendant que Mme Bouldan se préoccupait de leur donner satisfaction, la fillette fouillait dans son sac et s'emparait du portemonnaie, contenant 160 fr. Les recherches immédiates ne donnèrent aucun résultat.

Mais un petit papier, sur lequel étaient inscrits les prénoms des enfants, était resté entre les mains de la dame.

L'agent Meulet réussissait à identifier la famille : la jeune D... L..., 13 ans, interrogée, fit des aveux complets. Elle avoua avoir pris le portemonnaie et remis à sa mère, en disant qu'elle venait de le trouver dans la rue. Au lieu de le déclarer à la police, la mère le garda. En outre, dans le portefeuille il y avait les feuilles de tickets. La mère de la jeune D... L... s'empressa de les utiliser.

Elle sera poursuivie pour vol et pour recel.

Tribunal correctionnel

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel a statué sur les affaires suivantes :

Hausse illicite. — Pour hausse illicite, sont condamnés : M. Adolphe Grosserie, marchand de bois à Montcléra, 25 fr. d'amende ; Mme Sudre, épicière à Cazals, Mme Fournié, épouse Cubaynes, épicière à Lalbenque, à 25 fr. d'amende et à une deuxième amende de 16 fr. ; Mme Flaujac, charcutière à Lalbenque, à 25 fr. d'amende et à 16 fr. pour défaut de relevé de prix.

Circulation sans permis. — Emile Barbès, forgeron à Cahors, est condamné à 16 fr. d'amende pour circulation sans permis.

Etranger en défaut. — Pour défaut de renouvellement de carte d'identité d'étranger, les nommés Sanchez Mariano et son épouse Garcia, sont condamnés à 25 fr. d'amende.

Pour le même délit, les nommés Hernandez Angelos, épouse Zazo, à Cahors, et Joachim Quertolas, restaurateur à Cahors, sont condamnés à 25 fr. d'amende.

Vente sans tickets. — Pour vente sans tickets, Amédée Garcia, épicier, est condamné à 16 fr. d'amende.

Imprudent conducteur. — M. Laffon, entrepreneur de transports à Agen, a occasionné une blessure à un cycliste en essayant de le doubler. Il est condamné à 25 fr. d'amende.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, **sans** vapeur **sur la tête, rien de tout ce qui fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux** ; une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**

Spécialiste renommé d'Indéfrisables

4, *rue Mal-Foch, CAHORS* — *Tél.* 170

Pas plus cher, mieux, plus chic

LOTERIE NATIONALE

Le prochain tirage de la Loterie nationale aura lieu le jeudi 2 janvier.

Caisse d'Epargne de Cahors

La Caisse d'Epargne informe le public que l'intérêt qui sera servi aux déposants pour l'année 1941 a été fixé à 3 0/0.

Les bureaux qui, pour le règlement des comptes individuels des déposants sont fermés comme chaque année, seront ouverts le 3 janvier.

Dans sa dernière réunion, le Conseil d'Administration a décidé, en outre des dons déjà faits dans le courant de l'année, de verser au « Secours National » une somme de mille francs.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré, le dimanche 29 décembre et le lundi 30 jusqu'à midi par la pharmacie GAYET.

Le service des pharmacies sera assuré, le mercredi 1er janvier, par la pharmacie MIROUZE.

Les Sports

Le Rugby à Cahors

Le rugby à Cahors au bénéfice de l'œuvre des prisonniers de guerre. — Stade Toulousain 1 bat Stade Cadurcien 1 par 32 à 3.

Nous remercions tout d'abord le nombreux public qui, malgré le grand froid, avait répondu à notre appel. Le match tint ce qu'il promettait. Le Stade Toulousain gagna en grande équipe et nous fit assister à des phases de jeu splendide. Devant un tel adversaire, le Stade Cadurcien se défendit courageusement et se montra, à maintes reprises, menaçant. Il accomplit de beaux départs qui par deux ou trois fois faillirent aboutir. Petit à petit l'équipe arrive à se mettre au point ce qui permet d'espérer pour les prochains championnats.

⁂

En dernière heure nous apprenons que le match qui devait opposer dimanche le Stade au Groupe Sportif Figeacois est reporté à une date ultérieure.

LES JEUNES CADOURQUES

Dimanche prochain 29 décembre, le terrain du Stade Lucien-Desprats sera le théâtre d'une rencontre qui comptera dans les annales du sport cadurcien. En effet, les J.C. (I) auront le redoutable honneur d'affronter le brillant team de Gramat, qui nous arrive auréolé de gloire et fort de ses victoires successives sur le G.S. Figeacois, le Stade Cadurcien, etc..., qui fait d'elle une des meilleures équipes du Lot et qui compte notamment dans ses rangs les ex-vedettes d'Autoire, Laplaze, Minot, etc...

Battue lors de la première rencontre par les J.C., Gramat veut à tout prix effacer cette défaite de son palmarès. D'autre part, les Jeunes Cadourques sont fermement décidés à confirmer leur succès, et nous croyons savoir qu'ils ne ménageront pas leurs efforts pour enlever la décision. En lever de rideau, en match comptant pour la Coupe du Quercy, les J.C. (II) auront la tâche difficile pour tenir la dragée haute au F.C. Castelnau, qui part nettement favori dans sa poule. C'est donc à un vrai régal que le tout Cahors sportif est convié pour le dimanche 29 courant.

PALAIS DES FETES

Samedi 28, dimanche 29 en soirée à 20 h. 15, dimanche matinée à 15 heures.

Arletty, Aquistapace, Carette, dans un film d'Yves Mirande :

JE TE CONFIE MA FEMME

En complément : une comédie gaie et musicale,

Farandole de nuits

Arrondissement de Cahors

Albas

Une nouvelle en vers. — Sur la mort tragique d'un héron :

Joli héron, à ton passage,
Bouyé Yvon, adroit chasseur,
Cloua ton aile à ce rivage,
Brisant ton vol de migrateur.

Daté de mil neuf cent quarante,
Le dimanche avant la Noël :
In memoriam, journée sanglante,
Où fut brisé ton sort cruel.

On demande un docteur. — Le courrier de ce matin nous apporte une lettre d'une sympathique Quercynoise qui, par amour du pays natal, ne manque jamais de souscrire à toutes nos œuvres littéraires sur le Quercy.

Elle nous prie de lui dénicher un docteur en médecine qui voudrait aller s'installer dans sa localité : La Chapelle-St-Sauveur en Saône-et-Loire (zone non occupée).

C'est une importante localité où il y a tous les jeudis de grands marchés. On trouverait un beau logement avec garage, dépendances et jardin.

Ceci n'est pas une réclame publicitaire, mais nous croyons accomplir un acte de solidarité en nous employant à chercher un docteur pour une localité qui se trouve privée de soins.

Nous sommes à la disposition de ceux qui nous écriront avec un timbre pour la réponse pour leur donner tous renseignements utiles. — Ernest LAFON.

Cabrerets

Légion française des combattants. — Conformément aux instructions données par M. Pédelmas, président départemental de la Légion, les mutilés et les anciens combattants se sont réunis dimanche 22 décembre. Le bureau provisoire a été ainsi constitué : M. Georges Charles, président ; secrétaire, M. Roger Théron ; trésorier, M. Léopold Lascombes. Sept autres membres ont été désignés, dont trois jeunes de 1939-40 et un Alsacien-Lorrain.

Un premier envoi de formules remplies et déposées entre les mains du président est déjà fait à destination du bureau départemental. Les anciens combattants retardataires des deux guerres sont priés de se faire inscrire au plus tôt.

Castelfranc

Légion française des combattants. — Samedi soir, les A.C. de la Grande Guerre, ainsi que les jeunes de 39-40, se sont réunis dans la salle de la mairie, à l'effet de constituer une section communale de la Légion française des combattants. Le bureau a été ainsi formé : président : M. Henry ; vice-présidents, MM. Bazillou, Hermann ; secrétaire, M. Bessières.

Cazals

Légion française des combattants. — Voici la composition du Comité provisoire :

Président : MM. Laytou, capitaine ; vice-président : Boyer Louis ; secrétaire : Vidille Ernest ; trésorier : Faucou Baptiste ; membres : Pélissier Gabriel, Poujade Jules, Rigal Frédéric, Glénadel Louis, Martegoutte Angel.

Nuzéjouls

La légion. — Samedi 12 courant les mutilés et anciens combattants de 1914-1918 ainsi que quelques jeunes de la guerre 1939-1940 se sont réunis à la mairie afin de constituer la section communale de la Légion française ds anciens combattants.

A l'unanimité le bureau de la section a été ainsi constitué :

Président : Calmon Marius, 1914-18 ; Vice-président : Talayssat Daniel (jeunes) ; Secrétaire : Foissac Elie, 1914-18 ; Secrétaire-adjoint : Talayssat Adolphe (jeunes) ; Trésorier : Peyralade Léon, 1914-1918.

Puy-l'Evêque

Naissance. — Un beau garçon prénommé Claude-Jean-Marie, leur premier enfant, chez les époux Soulié-Renard, du Port de Puy-l'Evêque.

Nos félicitations aux parents.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Légion française des combattants. — Dimanche 29 décembre, à 10 heures, à la mairie de Figeac, réunion des habitants qui ont été mobilisés en 1939-1940. Le général Niessel leur parlera : du combattant de la guerre 1939-1940, de la Légion des combattants.

Pour le bureau provisoire de la section communale de la Légion à Figeac : MM. Tillet, Vincent, Petit, docteur Henri Sanières, Guillot, inspecteur de l'enseignement, Alric.

Dans la police. — Nous avons le plaisir d'apprendre que notre sympathique compatriote, M. Georges Combes, commissaire central à Juvisy, qui avait été mobilisé comme commissaire divisionnaire aux armées, vient d'être nommé commissaire spécial chef de service, à Limoges.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

Souhaits de bienvenue. — Nous avons le plaisir de présenter nos souhaits de bienvenue à M. Pivot Pierre, installé à Figeac, à titre de commissaire de police.

M. Pivot débute à Figeac dans une exigeante et délicate fonction.

Toutefois, l'ex-élève de l'école de police de Lyon, ex-officier aviateur, éprouvera, moins que tout autre, grâce aux conditions qui ont formé sa culture et son caractère, le souci des difficultés inhérentes à sa profession. M. Pivot est un des rares hommes qui sont, à la fois, jeunes et expérimentés.

Figeac lui réserve le meilleur accueil.

Rugby. — Dimanche 22 décembre le G.S. figeacois s'était rendu à Capdenac pour y retrouver le C.C.A. capdenacois en coupe d'Auvergne.

Après une partie chaudement disputée, les Figeacois succombaient par le score de 6 points à 8.

Jeudi, au terrain de Londieu, il y a eu entraînement de toute l'équipe et des juniors à partir de 14 heures.

Football. — L'U.S. figeacoise recevait à Londieu l'Avenir Olympique de Lacapelle-Marival. Renforcée par Denis-Rémy, qui fut le meilleur homme sur le terrain, l'A.S. figeacoise enleva le gain du match par 2 buts à 0.

Basket-ball. — Le B.C. figeacois devait se rendre à Toulouse pour rencontrer les Jeunes Cotois en championnat des Pyrénées. Notre jeune société avait demandé à ce que l'on désigne un terrain neutre pour éviter des frais de déplacement trop lourds. La Fédération ayant refusé, nos jeunes représentants furent dans l'obligation de déclarer forfait.

Cajarc

La foire. — Notre foire du 24 a été marquée par peu de transactions, en raison de la température.

Voici les principaux cours pratiqués :

Les gros attelages varient de 14.000 à 16.000, les bouvillons prêts au dressage sont vendus de 8.000 à 9.000 ; il y a pénurie de porcs gras. Les moutons ont valu 11 fr. le kilo ; les agneaux 12 fr. ; brebis avec 2 agneaux, 520 à 550 fr. ; porcelets, de 350 à 400 fr. ; laitons, 500 à 550 fr. ; nourrains, 650 à 700 fr.

Marché de la volaille assez bien approvisionné ; cours pratiqués : poulets, 11 fr. ; poules et canards, 10 fr. ; pintades et dindes, 13 fr. ; lapins, 6 fr. ; lièvres, 12 fr. ; lapins sauvages, 11 fr. ; perdreaux rouges, 18 fr. ; œufs, 13 fr. la douzaine ; oies grasses, 30 fr. ; canards, 32 fr. le kilo ; foies d'oie, 45 fr. la livre ; truffes, 55 fr. le kilo.

UNE BONNE ACTION

Accomplissez une bonne action en achetant dès aujourd'hui un billet de la Loterie Nationale, son produit est destiné au Secours National et ses lots sont pour vous.

Prochain tirage le 2 JANVIER

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Fête de la jeunesse. — Le dimanche 29 décembre, le Maréchal Pétain doit parler à tous les jeunes de France. Pour grouper la jeunesse gourdonnaise et lui faire entendre la grande voix du Chef de l'Etat, une séance récréative aura lieu à la salle des fêtes (école maternelle), à 15 h. 30, sous la présidence de M. le Sous-Préfet. Tous les groupes de jeunes : E.P.S. de jeunes filles, écoles publiques, Scouts de France, Jeunesse ouvrière catholique, Union sportive, seront représentés. Le public est amicalement convié à cette fête de la jeunesse, placée sous le signe de la joie et de l'amitié.

AVIS DE DECES

Monsieur André MARTIN, Madame André MARTIN née OLIÉ, Mademoiselle Elisa OLIÉ, Madame Jean TARDIEU, Madame Mamert TARDIEU, les familles OLIÉ, TARDIEU, BONNET, CLARY font part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Veuve Frédéric OLIÉ
née TARDIEU

leur mère, belle-mère, belle-sœur, tante et cousine pieusement décédée à Puichéric (Aude), le 18 décembre 1940, à l'âge de 87 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu en l'église de Puichéric ; l'inhumation aura lieu au cimetière de Cahors à une date qui sera fixée ultérieurement.

SERVICE D'ANNIVERSAIRE

Madame Veuve DEILHES et ses enfants, Monsieur et Madame ROUFFIGNAC et leurs enfants et tous les autres parents font part à leurs amis et connaissances qu'un Service d'anniversaire sera célébré en la mémoire de

Monsieur Edouard DEILHES

le lundi 30 décembre à 9 heures en l'Eglise St-Urcisse.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Léon CONQUET et leurs enfants ; Monsieur et Madame Paul DECREMPS et leurs enfants ; les familles HENRAS, Dr LACOSTE et DELMAS et tous les autres parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Louis BRIS

PETITES ANNONCES

SUIS ACHETEUR d'un **tour,** d'une **fraiseuse** et d'un **étau-limeur,** de construction récente et en très bon état. Faire offre à R. Labouèbe, 8, rue Massingy à Nice (Alpes-Maritimes).

CONSOMMATEURS DE BON VIN
accordez votre confiance à la
MAISON SOUCIEUSE de la QUALITÉ
A. DELFOUR
à CAILLAC (Lot) — Télé. 1

ON DEMANDE un **ouvrier salonnier** chez Barrières, coiffeur, Cahors. 32.054.

ACH. CHIEN, 2 mois, Grœnendeal, dog ou loup. Faire offres : Usine des Ciments de C'nevières (Lot). (32.035).

Achat de sauvagine au plus haut cours, renards, putois, fouines, blaireau, etc., **MARIE-ANTOINETTE, FOURRURES,** 23, rue Foch, Cahors (derrière la cathédrale). (32.049).

Expulsé Lorrain cherche à louer ou acheter d'occasion poêle. Envoyer adresse. R., 1, rue des Capucins, Cahors. (N° 32.052).

INDICATEUR IMMOBILIER
vous offre affaires nouvelles
Occasions de la semaine

A VENDRE : Vallée du Lot, vue splendire, **demeure style ancien,** à aménager. Bois et jardins. Eau abondante. Tous fournisseurs. Voie ferrée. Prix : 30.000 francs. (32.051).

A VENDRE : Cahors, St-Georges, **petite maison,** état neuf, très propre. Cinq pièces, cave, garage et jardin. Rez-de-chaussée : une entrée, une cuisine moderne, une salle à manger, une chambre, un grand débarras, un garage. 1er étage : deux chambres, cabinet de toilette, lavabos, eau courante, w.-c. chasse d'eau, fosse septique. Eau, gaz, électricité. (32.051).

A CEDER : **Poissonnerie,** bon achalandage, fournisseurs assurés, réelle occasion, à enlever à prix de matériel : 6.000 francs.

Pour traiter, voir ou écrire : R. MARATUECH, 109, bd Gambetta à Cahors, seul chargé de la vente.

VOICI LE GRAND FROID !

Pour avoir des calories, buvez du vin et du bon. Adressez-vous : *Aux Caves Cadurciennes,* vous y trouverez un *grand choix* en vins rouges, en vins blancs, en vins mousseux, en fûts et en bouteilles. Vins mousseux, vins Champagne,

Maison J. BARDIN et Cie
(derrière la Cathédrale), Cahors. Tél. 452

VENDRE — ACHETER
INDICATEUR IMMOBILIER
R. MARATUECH
Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France
109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44
VENTE - ACHAT
LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS
COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits
SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE
UNIQUEMENT DU COURTAGE

HERNIE

HERNIEUX ! Ne confiez votre cas qu'au spécialiste de votre région : **M. H. GAYRAUD,** qui vous garantit la disparition de n'importe quelle hernie.

M. H. GAYRAUD vous recevra à : **Villeneuve-sur-Lot,** tous les matins, 32, rue des Cieutat, de 8 à 11 h.

Dans la région, de 1 h. à 4 h., à : **Agen,** t. les merc., 92, Bd République ; **Fumel,** mardi 2 janv., Hôt. de l'Europe. **Cahors,** jeudi 9 janv., Hôt. de l'Europe.

CHUTE DE MATRICE, DESCENTE DE L'ESTOMAC
REIN MOBILE, OBÉSITÉ, VARICES
ORTHOPÉDIE

SOMMES ACHETEURS
PROPRIÉTÉS, toute importance
tous genres, tous prix
REALISATION IMMEDIATE
Paiement comptant
Faire offres détaillées à
M. Robert MARATUECH
109, *Boulevard Gambetta, CAHORS*
Téléphone 44
Reg. C. Cahors 44-96

Pour toutes plantations
arbres fruitiers
d'agrément et d'alignement
rosiers, plants de vigne
Maison A. POUZERGUES
2 *bis*, rue Emile-Zola,
près des Remparts, Cahors
Création de parcs et jardins

Cabinet Immobilier
(21e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre
CAHORS
VENTE ET ACHAT
de propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises
TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS

PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES « MINORGA »
Chlorate de Soude.
Desherbants Agricoles D.A.M.
Soufre d'Apt (remplace le Soufre Sublimé).
Sulfurol.
Huile d'Anthracène.
Mouillants, etc.
Vente en gros pour le Lot :
LAMBERT P. à Cahors.

Etude de Maître P. BERTRANDY
Licencié en Droit, Avoué à Figeac
Successeur de Maîtres Malrieu Loubet et Nuville

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième insertion

Suivant jugement d'adjudication en date du treize novembre mil neuf cent quarante, rendu par le Tribunal civil de Figeac, enregistré à Figeac le deux décembre mil neuf cent quarante, folio 15, case 7, il a été adjugé à M. Moïse LULINSKY, horloger, demeurant à Figeac, place Barthal, en sus d'autres immeubles, un fonds de commerce d'hôtel-restaurant dépendant de la succession bénéficiaire de Madame Antonia MEULET, veuve de Monsieur Jules-Ernest CONTE, en son vivant restauratrice, demeurant à Figeac, rue de Colomb.

La présente vente a été publiée dans le « Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce » en date du vingt-cinq décembre mil neuf cent quarante.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues en l'étude de Maître BERTRANDY, avoué à Figeac, chez lequel domicile est élu.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal « Le Journal du Lot » en date du onze décembre mil neuf cent quarante.

Pour deuxième insertion,

P. BERTRANDY, *avoué.*

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

LA PRÉSERVATRICE

Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes contre les accidents et les risques de toute nature. Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938,

Au capital de 23.662.625 *francs*

Siège social à Paris,
rue de Londres, n° 18

Registre du commerce
Seine 58.625

AUGMENTATION DE CAPITAL

I

Aux termes d'un acte reçu par Maître Guy CONSTANTIN, notaire à Paris, ayant suppléé Maître Jean CONSTANTIN, aussi notaire à Paris, mobilisé, le 18 septembre 1940, Monsieur Robert COUSIN, administrateur de la Compagnie « LA PRESERVATRICE », délégué à cet effet, par une délibération dudit conseil tenue en la forme authentique, devant Maître Guy CONSTANTIN, notaire sus-nommé, le 26 avril 1940, a déclaré :

Que les 113.580 actions ordinaires de 125 fr. chacune, représentant l'augmentation de capital de 14.197.500 fr., avaient été souscrites par différentes personnes ou sociétés,

Et qu'il avait été versé en espèces par chaque souscripteur, savoir:

Une somme égale au montant des actions par lui souscrites, soit au total 14.197.500 francs.

Et à titre de prime, une somme de 1.135.800 francs.

Soit un total de 15.333.300 fr., qui se trouvaient en dépôt en l'Etude dudit Maître Jean CONSTANTIN, notaire suppléé.

A cet acte, est demeurée annexée une liste contenant toutes les indications voulues par la loi.

II

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 1940, dont une copie du procès-verbal est demeurée annexée à la minute d'un acte de dépôt reçu par Maître Jean CONSTANTIN, notaire à Paris, le 12 novembre 1940, l'assemblée générale des actionnaires de La Préservatrice a pris notamment les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution. — L'assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'administration et l'exposé verbal du Président de l'assemblée, et après vérification reconnaît sincère et véritable la déclaration faite par le Conseil d'administration, suivant acte reçu par Maître Guy CONSTANTIN, notaire à Paris, ayant substitué Maître Jean CONSTANTIN, aussi notaire à Paris, le 18 septembre 1940, de la souscription des 113.580 actions de 125 fr. chacune, représentant une deuxième tranche de 14.197.500 fr. de l'augmentation de capital de soixante-dix millions de francs décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 février 1938 (la dite décision confirmée par les assemblées générales extraordinaires des 18 mars 1938 et 15 novembre 1938) et du versement du montant total du prix d'émission de chacune de ces actions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale constate que l'augmentation du capital de Fr. 14.197.500 étant définitivement réalisée, le capital social qui était de Fr. 9.465.125 se trouve élevé à Fr. 23.662.625.

Elle confirme en tant que de besoin les résolutions votées par les assemblées générales extraordinaires des 23 février, 18 mars, 15 novembre 1938, et notamment l'autorisation donnée au conseil d'administration, par ces assemblées générales extraordinaires, de procéder à l'augmentation du capital social, à concurrence de 70.000.000 de francs ; cette faculté ayant été utilisée par le conseil à concurrence de Fr. 65.988.250, ledit conseil demeure autorisé à augmenter le capital social fixé ainsi qu'il est dit ci-dessus à Fr. 23.662.625, de Fr. 4.011.750, par l'émission de 32.094 actions ordinaires.

Elle décide de modifier ainsi qu'il suit l'article II des statuts :

« **Article II.** — Le fonds social est fixé à 23.662.625 francs « et divisé en 189.301 actions « de 125 francs chacune, entièrement libérées, numérotées « de 1 à 189.301.

« Par décision des assemblées « générales extraordinaires des « 23 février, 18 mars et 15 novembre 1938, et 31 octobre « 1940, le conseil d'administration est autorisé à augmenter « sur ses seules décisions le capital de 4.011.750 francs en « une ou plusieurs fois pour le « porter de 23.662.625 francs à « 27.674.375 francs par l'émission de 32.094 actions ordinaires de 125 francs chacune. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deux expéditions des actes et pièces ci-dessus ont été déposées au greffe du Tribunal de Commerce de la Seine, le lundi 25 novembre 1940.

Pour extrait et mention :
Jean CONSTANTIN,
notaire à Paris.